

**Séance ordinaire du
4 février 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Simon Dubé est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-07 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 14 janvier 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-08 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de janvier 2019 au montant de 64 637, 51 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-09 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de janvier 2019 au montant de 490 740, 33 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2019-02-10

DEMANDE DE MODIFICATION - PROGRAMME TECQ 2019-2023

Considérant que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a été mise au courant des paramètres financiers de la prochaine édition du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023 à travers une communication adressée au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et retransmise à tous les membres de cette association;

Considérant qu'il s'agit certes d'un programme provincial de subvention (848 millions de dollars), mais avec une participation plus qu'importante du gouvernement fédéral (2 055 milliards de dollars à l'échelle du pays);

Considérant que la Municipalité est bien au fait des priorités de ce programme depuis son avènement dans le milieu municipal qui sont centrées sur la mise aux normes des infrastructures en hygiène du milieu, dans la voirie municipale et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures municipales;

Considérant qu'il s'agit d'un programme essentiel pour les municipalités québécoises comme celle de Saint-Anaclet-de-Lessard puisque de nombreux projets de maintien, d'amélioration et de construction d'infrastructures locales qui ont été réalisés dans les dernières années l'ont été principalement grâce à ce dernier;

Considérant que les municipalités québécoises ont énormément de besoins en financement de projets novateurs en maintien, en amélioration et en construction d'infrastructures locales afin de rester des milieux attractifs, durables et dynamiques;

Considérant que si les besoins sont énormes dans le milieu municipal, les moyens pour y parvenir sont beaucoup plus limités au niveau local;

Considérant que cette communication relayée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne fournit pas encore les modalités précises de chacune des priorités et s'il y a des changements à ces dernières puisque les modalités sont en attente d'approbation de la part du Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

Considérant que la communication précise cependant que certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence;

Considérant que cette exclusion d'infrastructures locales du Fonds fédéral sur la taxe sur l'essence exclut d'emblée ces dernières de la prochaine édition du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (2019-2023), à moins que le gouvernement fédéral ne revoie sa position;

Considérant que l'année 2019 verra également une élection générale survenir au niveau fédéral;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard est d'avis que cette position du gouvernement fédéral doit être dénoncée pour être revue afin de correspondre davantage aux réalités que les municipalités québécoises vivent au jour le jour avec l'état de leurs infrastructures et les besoins énormes qu'elles jugent nécessaires pour les maintenir et les améliorer.

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et adopté à l'unanimité que :

- que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;
- que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard se positionne contre cette décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);
- que cette décision du gouvernement fédéral survient dans un contexte où les infrastructures de ces types dans les gouvernements locaux sont vieillissantes et ont un urgent besoin de financement autre que municipal pour les maintenir à niveau, les rénover ou les remplacer;
- que le financement du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est l'un des piliers financiers d'un très grand nombre de projets dans les infrastructures locales depuis son avènement;
- qu'il s'agit d'un pilier financier puisque la fiscalité municipale, étant ce qu'elle est dans la réalité, est arrivée à un point de saturation où les élus ne peuvent plus augmenter sans une grande retenue la taxation locale sous peine de mettre en grand péril l'attractivité et le dynamisme de leur communauté;
- qu'une demande soit faite au gouvernement provincial, aux partis politiques provinciaux et fédéraux et aux associations défendant les intérêts des municipalités de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que soit revue la décision fédérale d'exclusion de certains types d'infrastructures locales du Fonds sur la taxe sur l'essence;
- qu'il soit fait pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il revoie sa position pour qu'elle reflète davantage la réalité que vivent les gouvernements locaux dans leur besoin de financement des gouvernements supérieurs dans le maintien, l'amélioration et le remplacement de leurs infrastructures locales;
 - a) à transmettre cette résolution municipale au député provincial de Rimouski-Neigette et au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques monsieur Guy Caron, au ministre fédéral responsable du Fonds sur la taxe sur l'essence et responsable d'Infrastructures Canada l'Honorable François-Philippe Champagne et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Andrée Laforest;
 - b) à transmettre à la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette et ses membres, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-11

JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

Attendu que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau

d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadien;

Attendu que beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

Attendu que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

Attendu que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

Attendu que la semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

Attendu que la proclamation du premier samedi de juin comme journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité de proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-12

AUTORISATION À SIGNER DES ENTENTES DE DROIT DE PASSAGE

Attendu que suite à l'aménagement du pont couvert sur un nouveau site, la Corporation du patrimoine désire aménager un sentier qui relie le pont couvert à la chute Neigette;

Attendu que le sentier sera situé sur des terrains privés;

Attendu que les propriétaires sont d'accord pour accorder un droit de passage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et adopté à l'unanimité d'autoriser la signature d'un droit de passage avec les propriétaires des lots suivants : 6 031 133, 3 200 917, 3 200 919 et 3 200 920.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-13

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA VILLE DE RIMOUSKI –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Attendu que nous prévoyons prolonger notre réseau d'aqueduc sur les rues Principale Ouest et Melchior-Poirier;

Attendu que les résidences situées du 615 au 694 Principale Ouest sont alimentées en eau par le réseau d'aqueduc de la Ville de Rimouski et que nous souhaitons brancher huit (8) résidences supplémentaires à ce réseau, soit du 595 au 610 Principale Ouest;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et adopté à l'unanimité de demander à la Ville de Rimouski l'autorisation de prolonger notre réseau d'aqueduc du 595 au 610 Principale Ouest afin de pouvoir alimenter huit (8) résidences supplémentaires à partir du réseau existant, et ce, aux mêmes conditions que celles qui sont déjà desservies par ce réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-14

ADHÉSION À LA DÉMARCHE DE PRODUIRE UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (VOLET TRANSPORT ACTIF)

Considérant l'existence de la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif) dont le mandataire régional est le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent appuyant la création de villes actives;

Considérant que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que les décisions prises par la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de déplacement actif par ses citoyens et citoyennes;

Considérant qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard désire encourager l'utilisation de modes de déplacement actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Considérant qu'il est important que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard assume le leadership d'une municipalité active;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard :

- Informe le mandataire régional, M^{me} Andrée Lambert localisée à l'installation du 288, rue Pierre-Saindon à Rimouski, de son adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif);
- Nomme monsieur Carl Lavoie, responsable de la démarche, pour collaborer avec l'agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) de la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des environnements favorables aux déplacements actifs et sécuritaires.
- Participe à l'évaluation de la démarche de production du Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif).

- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de déplacement actif et sécuritaire.
- Met en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du déplacement actif et sécuritaire avec son APP-SHV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-15 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À LA VOIRIE

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot et adopté à l'unanimité d'embaucher monsieur Gaston Lagacé à titre d'opérateur en remplacement d'un employé en arrêt de travail. Le salaire est à l'échelon 3 de l'échelle salariale d'opérateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-02-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LES RUES PRINCIPALE OUEST ET MELCHIOR-POIRIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

Attendu que des résidents des rues Principale Ouest et Melchior-Poirier éprouvent des problèmes de quantité et/ou de qualité d'eau potable avec leur puits;

Attendu que le conseil municipal désire réaliser les travaux suite à l'estimation des travaux pour la firme d'ingénieurs Stantec;

Attendu que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles à la réalisation du projet et à assumer les coûts d'exploitation du réseau par la suite;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière au volet 1 du sous-volet 1.2 du programme PRIMEAU pour réaliser les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc sur les rues Principales Ouest et Melchior-Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.